



Bilan de nos dernières ventes :

Nous avons vendu 58 galettes lors de la vente du 3 janvier et 80 pizzas lors de la vente du 5 février.
Le bénéfice de ces ventes s'élève à 725 €. **Merci à tous !**

Annulation :

Nous sommes contraints d'annuler le Carnaval prévu le 26 février ainsi que la marche du 14 mars.

Dates des prochaines manifestations :

Vente de pizza : vendredi 9 avril

Vente de Brioches au sein du village : dimanche 9 mai

Kermesse : samedi 19 juin

Nouveauté : Tombola 100% gagnante ! Pour la 1ere fois, le sou des écoles a décidé d'organiser une tombola 100% gagnante, vous trouverez les modalités de jeux ci-dessous et sur l'enveloppe remis à votre enfant.
Tous les tickets sont gagnants ! Il suffit de gratter, pour découvrir ce que vous avez gagné.

Modalités de jeu « TOMBOLA 100% gagnante ! »

Chaque élève de l'école va recevoir une enveloppe « TOMBOLA 100% GAGNANTE » .
Cette enveloppe est nominative . Elle contient 2 tickets numérotés. **Prix du ticket : 2 euros .**

ATTENTION : tout ticket gratté (même partiellement) est dû.

Les tickets qui vous ont été confiés sont sous votre responsabilité. Que vous souhaitiez participer ou non à cette opération, nous comptons sur vous pour nous **rapporter les tickets.**

Quels lots sont à gagner ?

La liste des lots à gagner est indiquée sur chaque ticket.

Comment récupérer votre lot ?

Votre lot vous sera remis sur présentation du ticket et en échange de la somme récoltée lors de nos permanences.

Permanences : de 16h à 17 h30 – Salle au dessus de la salle des Fêtes

Lundi : 1^{er} mars lundi : 8 mars

Mardi : 2 mars mardi : 9 mars

Vendredi : 5 mars vendredi : 12 mars

Vous n'êtes pas disponible aux dates indiquées ?

Contactez nous par mail sde.veauchette@gmail.com, ou au 06 64 33 21 03 nous conviendrons d'une date ensemble.

Vous ne souhaitez pas participer à cette operation ?

L'achat des tickets n'a pas de caractère obligatoire, veuillez déposer l'enveloppe nominative CACHETEE contenant les **2 tickets non grattés** dans la boîte aux lettres de la mairie ou lors d'une de nos permanences **au plus tard le vendredi 12 mars.**

Le Sou des Ecoles vous remercie !